

ACCOMPAGNEMENT

DÉMARCHE

EXPÉRIENCE

Toute personne ayant exercé une activité professionnelle en tant que salarié, non salarié ou bénévole pendant au moins 1 an, sous conditions, peut bénéficier de la validation des acquis de l'expérience (VAE). Son expérience lui permet d'obtenir une certification ou un diplôme afin d'évoluer professionnellement. Cette certification professionnelle doit être enregistrée au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

OBJECTIFS DE LA PRESTATION

- ▶ Permettre de valoriser vos acquis professionnels et personnels en obtenant une reconnaissance officielle de vos compétences.
- ▶ Valider une certification professionnelle

L'accompagnement est un plus pour

- ▶ Comprendre le référentiel métier
- ▶ Comprendre les attentes du jury
- ▶ Se préparer à l'entretien avec le jury de validation du titre ou diplôme
- ▶ Présenter et argumenter son livret 2 devant le jury

PUBLIC CIBLE

Toute personne engagée dans la vie active, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, : demandeurs d'emploi, salariés, alternants, travailleurs handicapés

DURÉE

- ▶ 24 Heures

(modulable en fonction des besoins spécifiques du candidat)

TARIF - FINANCEMENT

Formation complète : 1 440 €

(titre indicatif pour 24 heures)

Prise en charge tout ou partie par l'OPCO (secteur privé)/CNFPT (fonction publique)/Pole emploi/Agefiph/Région/Transitions Pro/CPF...

Nous contacter pour connaître les prises en charge possibles suivant votre statut. Nous élaborerons une étude financière et établirons un devis adaptés à vos besoins.

APTITUDES ET COMPÉTENCES VISÉES

- ▶ Comprendre le dispositif de la VAE
- ▶ Expliquer et valoriser son expérience professionnelle
- ▶ Identifier ses compétences en lien avec le projet de certification ou diplôme visé
- ▶ Développer ses capacités d'expression orale et écrite
- ▶ Préparer l'entretien avec le jury
- ▶ Acquérir l'aide méthodologique nécessaire pour analyser vos compétences et votre parcours

LIEUX

LE MANS (72)

LAVAL (53)

DANS TOUTE LA FRANCE

en distanciel par visio

MÉTHODES MOBILISÉES

- ▶ Entretien individuel s'adaptant au rythme et aux besoins
- ▶ Accompagnement possible en partie à distance par visio
- ▶ Calendrier des rendez-vous déterminée à réception du dossier de recevabilité (livret 1)

PUBLIC EN SITUATION DE
HANDICAP

ACCESSIBILITÉ DES LOCAUX

- ▶ Accueil adapté
- ▶ Plan d'accessibilité affiché sur site
- ▶ Stationnements réservés

PÉDAGOGIE ADAPTÉE

- ▶ Un entretien d'analyse des besoins
- ▶ Un accompagnement dans les demandes d'aides
- ▶ Des rencontres possibles tout au long du parcours

Contactez Séverine GOURLAY, référente
handicap :

referent.handicap@inalta-formation.fr



ACCOMPAGNEMENT VAE

INALTA FORMATION VOUS ACCOMPAGNE QUELQUE SOIT LA CERTIFICATION VISÉE

DÉROULEMENT DE LA PRESTATION

Selon vos compétences et votre projet, vous pouvez valider une VAE complète ou partielle (blocs de compétences (CCP) sur le titre/diplôme visé.

L'accompagnement à la VAE se déroule en 3 étapes :

ETAPE 1 ACCUEIL

- ▶ Information sur la VAE
- ▶ Explications du parcours du candidat / positionnement
- ▶ Renseignements sur les modes de financement
- ▶ Choix du bon certificateur
- ▶ Aide pour compléter le dossier de recevabilité

ETAPE 2 ACCOMPAGNEMENT

- ▶ Analyse des expériences du candidat
- ▶ Analyse des activités et démonstration de compétences, difficultés rencontrées
- ▶ Préparation du dossier de validation
- ▶ Rédaction par le candidat
- ▶ Préparation à l'entretien

ETAPE 3 ENTRETIEN AVEC LE JURY

- ▶ Validation totale : Attribution du diplôme de certification. Attestation de compétences
- ▶ Validation partielle : notification indiquant les éléments qui devront faire l'objet d'une évaluation complémentaire. Elaboration d'une proposition d'action.
- ▶ Refus de validation : Elaboration d'une proposition d'action.

La VAE ne se limite pas aux heures d'accompagnement d'INALTA Formation. Pour réussir votre VAE, le plus important est de bien comprendre son fonctionnement et de s'y préparer ! Cela va nécessiter un travail personnel de rédaction conséquent et un investissement de votre part durant 3 à 6 mois..

POUR INTÉGRER LA PRESTATION

PRÉREQUIS

- Justifier d'au moins 1 an d'expérience à temps complet soit 1607 heures (continu ou non), en rapport direct avec la certification visée et inscrite au RNCP
- Avoir obtenu la recevabilité de la part du certificateur

ETAPES D'INSCRIPTION ET DÉLAIS D'ACCÈS

1 - Réponse à votre demande apportée **sous 48h** pour proposition d'un rdv d'accueil dans les **7 jours**. Ce rendez-vous individuel d'information est sans engagement et vous permet de valider votre demande de VAE.

2—Admission au regard des modalités de validation de la demande de recevabilité

NOUS CONTACTER

EN SARTHE

24 rue Thomas Edison - 72000 LE MANS

02 43 80 37 28

vae@inalta-formation.fr



EN MAYENNE

125 RUE Bernard Le Pecq—53000 LAVAL

02 43 26 27 56

vae@inalta-formation.fr



LES MODALITÉS D'INSTRUCTION DE LA VAE

1. DÉPÔT DE RECEVABILITÉ

Le conseiller peut aussi vous aider à étudier la pertinence du projet et à en obtenir le financement.

La 1re étape de la VAE consiste à **constituer et déposer votre dossier de recevabilité**.

Ce dossier se compose des pièces suivantes :

- Documents justifiant la durée des activités exercées par le candidat
- Attestations justifiant la durée des formations (initiale ou continue) réalisées en situation de travail
- Certifications ou parties de certifications obtenues
- Documents spécifiques réclamés par l'organisme de certification
- Formulaire de candidature complété et signé (cerfa n° 12818)

2. MODALITÉS D'ÉVALUATION

Quand votre demande a été jugée recevable, une session d'évaluation de votre dossier de VAE vous est proposée.

Constitution du dossier

Vous devez constituer un dossier comprenant les éléments suivants :

- Description de vos aptitudes à valider
- Compétences et connaissances mises en œuvre pendant votre expérience
- Éventuellement, formations complémentaires dont vous avez bénéficié

Évaluation par le jury

Le jury vérifie que vos acquis correspondent aux aptitudes, aux connaissances et aux compétences du diplôme que vous souhaitez obtenir. La validation peut être totale ou partielle

La décision du jury est notifiée par courrier par l'organisme certificateur.

En savoir plus, sur la VAE, consultez le site [France VAE | Bienvenue sur le portail de la VAE](#)

En savoir plus, sur le titre professionnel concerné, consultez le [site France Compétence](#)